



Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETAIRE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-01] Création de six commissions municipales permanentes.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-01 \ ELUS \ commissions

[CM26-II-01] Création des commissions municipales permanentes.

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Conseil Municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite que ces commissions aient un caractère permanent : dès lors, elles doivent être constituées dès le début du mandat. Il rappelle qu'il en est **Président de droit**.

Après cet exposé, le conseil municipal est invité à se prononcer, d'une part, sur la mise en place de ces commissions et, d'autre part, à désigner leurs membres.

Monsieur le Maire propose de créer les six commissions municipales permanentes suivantes :

- TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT (10 élus) ;
- AFFAIRES SOCIALES ET INTERGENERATIONNELLES (6 élus) ;
- CULTURE, FETES ET LOISIRS (9 élus) ;
- FINANCES (4 élus) ;
- SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE (6 élus) ;
- AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE (6 élus).

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des membres des six commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées. Exécutoire dès accomplissement des mesures de publicité. La présente délibération reste en vigueur, sauf dispositions légales contraires, pour la durée prévue ou jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.

VOTE

Présents physiquement : 21
Abstention(s) : 0
Procuration(s) : 2
Voix exprimées : 23

Pour : 23
Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Maire, Michel HAMY.

Département
Du Pas-de-Calais

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité.



Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETAIRE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-02] Election membres commission « travaux et environnement »..

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-02 \ ELUS \ TX ENVIRONN.

[CM26-II-02] Election des membres de la commission municipale permanente « TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT »
(Composition : le Maire + 10 membres élus).

Le Maire informe l'Assemblée qu'il doit être procédé à l'élection des 10 membres de la commission municipale permanente « TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT », dont **Monsieur le Maire est Président de droit.**

Le Maire invite alors le Conseil Municipal à procéder à l'élection de ces membres au scrutin de liste secret à la proportionnelle, sans prime majoritaire, sans panachage ni vote préférentiel et répartition « au plus fort reste », le cas échéant.

Sont candidates les listes qui suivent :

Liste N°1 : M. HEUX... Pascal... M. FAUCRUE... Stéphane... M. GRANGER... Jérôme...
M. BAZILE... Nicolas... M. BEGUE... Gyl... M. BAUDUIN... Barbara...
M. CHRETIEN... Philippe... M. WALLET... Arnaud... M. BUTEZ... Sébastien...
M. CAMRAS... Steve

Le Conseil Municipal, en application de l'article L2121-21, décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée. Le vote a donné les résultats ci-après :

► votes pour : 23
 ► votes contre : 0
 ► abstentions : 0
 ► exprimés : 23
 ► majorité absolue : 12

Ont obtenu :

► Liste N°1 : 23 voix (en lettres : vingt-trois.....)

Proclamation des résultats.

Monsieur le Maire, **Président de droit**, ainsi que :

1. ..HEUX Pascal.....
2. ..FAVAUET Stéphane.....
3. ..GRANGER Jérôme.....
4. ..BAZILE Nicolas.....
5. ..BEGUE Guy.....
6. ..BAUDVIN Barbara.....
7. ..CHRETIEN Philippe.....
8. ..WALLE Armand.....
9. ..BUTEZ Sébastien.....
10. ..CAMMAS Steve.....

sont élus membres de la commission municipale permanente « TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT ».

Le Maire de Coquelles,

M.HAMY.



Département
Du Pas-de-Calais

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité.



Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETARE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-03] Election membres commission « affaires sociales et intergénérationnelles ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-03 \ ELUS \ AFF SOC INTERGEN.

[CM26-II-03] Election des membres de la commission municipale permanente « AFFAIRES SOCIALES ET INTERGENERATIONNELLES »
(Composition : le Maire + 6 membres élus).

Le Maire informe l'Assemblée qu'il doit être procédé à l'élection des 6 membres de la commission municipale permanente « AFFAIRES SOCIALES ET INTERGENERATIONNELLES », dont **Monsieur le Maire est président de droit.**

Le Maire invite alors le Conseil Municipal à procéder à l'élection de ces membres au scrutin de liste secret à la proportionnelle, sans prime majoritaire, sans panachage ni vote préférentiel avec, le cas échéant, répartition « au plus fort reste ».

Sont candidates les listes qui suivent :

Liste N°1 : M.^{me} DU FOSSE François M.^{me} LISAN Karine... M. DOUAY Benjamin..
M.^{me} DELBART Aline... M.^{me} CARON Joëlle... M.^{me} HULLON Marie-Noëlle

Le Conseil Municipal, en application de l'article L2121-21, décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée. Le vote a donné les résultats ci-après :

► votes pour : 23
► votes contre : 0
► abstentions : 0
► exprimés : 23

► majorité absolue : 12

Ont obtenu :

► Liste N°1 : 23 voix (en lettres : vingt-trois.....)

Proclamation des résultats.

Monsieur le Maire, **Président de droit**, ainsi que :

1. .DUFOSSE... Françoise.....
2. .LISON... Karine.....
3. .DOUAY... Benjamin.....
4. .DELBART... Aline.....
5. .CARON... Joëlle.....
6. .HULHON... Marie - Noëlle.....

sont élus membres de la commission municipale permanente « AFFAIRES SOCIALES ET INTERGENERATIONNELLES ».

Le Maire de Coquelles,

M.HAMY.



Département
Du Pas-de-Calais

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité.



Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETARE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-04] Election membres commission « Culture, fêtes et loisirs ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-04 \ ELUS \ CULT FET LOIS

[CM26-II-04] Election des membres de la commission municipale permanente « CULTURE, FETES ET LOISIRS »
(Composition : le Maire + 9 membres élus).

Le Maire informe l'Assemblée qu'il doit être procédé à l'élection des 9 membres de la commission municipale permanente « CULTURE, FETES ET LOISIRS », dont **Monsieur le Maire est président de droit.**

Le Maire invite alors le Conseil Municipal à procéder à l'élection de ces membres au scrutin de liste secret à la proportionnelle, sans prime majoritaire, sans panachage ni vote préférentiel et répartition « au plus fort reste » le cas échéant.

Sont candidates les listes qui suivent :

Liste N°1 : M.^{me} FEUTRY Lynda M.^{me} LETOINE Sandrine M. FAUQUET... Stéphane
M.^{me} BAUDVIN Barbara M. CHRETIEN Philippe M.^{me} LARDON Josée
M. HEUX Pascal... M.^{me} HUCHON Marie-Noëlle M. BUTEZ Sébastien

Le Conseil Municipal, en application de l'article L2121-21, décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée. Le vote a donné les résultats ci-après :

► votes pour : 23
► votes contre : 0
► abstentions : 0
► exprimés : 23
► majorité absolue : 12

Ont obtenu :

► Liste N°1 : 23 voix (en lettres : Vingt-trois.....)

Proclamation des résultats.

Monsieur le Maire, **Président de droit**, ainsi que :

1. .FEUTRY Lynda.....
2. .LEMOINE Sandrine.....
3. .FAURQUET Stéphane.....
4. .BAUDUIN Barbara.....
5. .CHRETIEN Philippe.....
6. .CARON Joëlle.....
7. .HEUX Pascal.....
8. .HULCHON Marie-Noëlle.....
9. .BUTEZ Sébastien.....

sont élus membres de la commission municipale permanente « CULTURE, FETES ET LOISIRS ».

Le Maire de Coquelles

M.HAMY.





Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETARE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-05] Election membres commission « FINANCES».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-05 \ ELUS \ finances

[CM26-II-05] Election des membres de la commission municipale permanente « FINANCES »
(Composition : le Maire + 4 membres élus).

Le Maire informe l'Assemblée qu'il doit être procédé à l'élection des 4 membres de la commission municipale permanente « FINANCES », dont **Monsieur le Maire est président de droit.**

Le Maire invite alors le Conseil Municipal à procéder à l'élection de ces membres au scrutin de liste secret à la proportionnelle, sans prime majoritaire, sans panachage ni vote préférentiel et répartition « au plus fort reste », le cas échéant.

Sont candidates les listes qui suivent :

Liste N°1 : M. DOUAY Benjamin M. ^{le} WILLOT Audrey..... M. BEGUE Guy.....
M. CAMMAS Steve

Le Conseil Municipal, en application de l'article L2121-21, décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée. Le vote a donné les résultats ci-après :

► votes pour : 23
► votes contre : 0
► abstentions : 0
► exprimés : 23

► majorité absolue : 12

Ont obtenu :

► Liste N°1 : 23 voix (en lettres : vingt-trois.....)

Proclamation des résultats.

Monsieur le Maire, **Président de droit**, ainsi que :

- 1. ...*DOUAY Benjamin*.....
- 2. ...*WILLIOT Anthony*.....
- 3. ...*BEGUE Guy*.....
- 4. ...*C.A.M.MAS Staeke*.....

sont élus membres de la commission municipale permanente « FINANCES ».

Le Maire de Coquelles,

M.HAMY.





Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETAIRE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-06] Election membres commission « sports et vie associative ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-06 \ ELUS \ sports asso

[CM26-II-06] Election des membres de la commission municipale permanente « SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE »
(Composition : le Maire + 6 membres élus).

Le Maire informe l'Assemblée qu'il doit être procédé à l'élection des 6 membres de la commission municipale permanente « SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE », dont **Monsieur le Maire est président de droit.**

Le Maire invite alors le Conseil Municipal à procéder à l'élection de ces membres au scrutin de liste secret à la proportionnelle, sans prime majoritaire, sans panachage ni vote préférentiel avec répartition « au plus fort reste, le cas échéant.

Sont candidates les listes qui suivent :

Liste N°1 : M.^{me} WILLOT Audrey... M. BAZILE Nicholas... M.^{me} DU FOSSE Françoise
M.^{me} LEMOINE Sandrine... M. DORAY Benjamin... M.^{me} PAULT-BRIEZ Chloé

Le Conseil Municipal, en application de l'article L2121-21, décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée. Le vote a donné les résultats ci-après :

► votes pour : 23
► votes contre : 0
► abstentions : 0
► exprimés : 23
► majorité absolue : _____

Ont obtenu :

► Liste N°1 : 23 voix (en lettres : vingt-trois.....)

Proclamation des résultats.

Monsieur le Maire, **Président de droit**, ainsi que :

1. *WILLERT... Audrey*.....
2. *BAZILE... Nicholas*.....
3. *DU FOSSE... Françoise*.....
4. *LE MOINE... Sandrine*.....
5. *DOUAY... Benjamin*.....
6. *RAULT - BRIEZ... Charlotte*.....

sont élus membres de la commission municipale permanente « SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE ».

Le Maire de Cognac-Les

M.HAMY.





Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETAIRE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-07] Election membres commission « affaires scolaires et jeunesse ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-07 \ ELUS \ scol jeun

[CM26-II-07] Election des membres de la commission municipale permanente « AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE »
(Composition : le Maire + 6 membres élus).

Le Maire informe l'Assemblée qu'il doit être procédé à l'élection des 6 membres de la commission municipale permanente « AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE », dont **Monsieur le Maire est président de droit.**

Le Maire invite alors le Conseil Municipal à procéder à l'élection de ces membres au scrutin de liste secret à la proportionnelle, sans prime majoritaire, sans panachage ni vote préférentiel avec répartition « au plus fort reste », le cas échéant.

Sont candidates les listes qui suivent :

Liste N°1 : M.^{me} BERQUEZ Charlotte M.^{me} LEMOINE Sandrine M.^{me} CARON Joëlle...
M.^{me} FEUTRY-VOLANT M.^{me} LISON Karine... M. LEBRETON Jérôme

Le Conseil Municipal, en application de l'article L2121-21, décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée. Le vote a donné les résultats ci-après :

► votes pour : 23
► votes contre : 0
► abstentions : 0
► exprimés : 23

► majorité absolue : 12

Ont obtenu :

► Liste N°1 : 23 voix (en lettres : vingt-trois.....)

Proclamation des résultats.

Monsieur le Maire, **Président de droit**, ainsi que :

1. ..BERQUEZ *Chauvette*.....
2. ..LEMOINE *Sandjoe*.....
3. ..CARON *Joëlle*.....
4. ..FEUTRY-VALANT *Lynda*.....
5. ..LISON *Karine*.....
6. ..LEBRETON *Jeanne*.....

sont élus membres de la commission municipale permanente « AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE ».

Le Maire de Coëffès

M.HAMY.





Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETAIRE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-08] Détermination du nombre de membres du CCAS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

▶ Séance du 27 mars 2026 ▶ DELIB 2026.03.27-08 \ CCAS \ membres

[CM26-II-08] Délibération du conseil municipal fixant le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application des articles L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) doit être constitué en respectant les règles qui suivent :

- ▶ Le Maire, qui en est **le Président** ;
- ▶ des membres élus en son sein par le conseil municipal (au minimum 4 et au maximum 8)
- ▶ des membres nommés par le Maire parmi les personnes (non-membres du conseil municipal) participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune (au minimum 4 et au maximum 8).

Monsieur le Maire précise que le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite indiquée ci-dessus. Ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et **l'autre moitié par arrêté du Maire**. Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le Maire le sont pour la durée du mandat de ce conseil.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans prime majoritaire, sans panachage, ni vote préférentiel. Monsieur le Maire propose de fixer la composition du CCAS de Coquelles à :

- ▶ Monsieur le Maire, Président de droit ;
- ▶ 4 membres élus ;
- ▶ 4 membres désignés par le Maire ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées. Exécutoire dès accomplissement des mesures de publicité. La présente délibération reste en vigueur, sauf dispositions légales contraires, pour la durée prévue ou jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.

VOTE

Présents physiquement : 21
 Abstention(s) : 0
 Procuration(s) : 2
 Voix exprimées : 23

Pour : 23
 Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Maire, Michel HAMY.



Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETAIRE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-09] Election des quatre membres du CCAS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-09 \ CCAS \ 4 membres

**[CM26-II-09] Election des 4 membres « élus » du CCAS.
(Composition : le Maire + 4 membres élus + 4 membres désignés).**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale est composé du Maire (Président de droit), de quatre membres du Conseil Municipal et de quatre membres représentatifs de la société civile (désignés par arrêté municipal).

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à procéder à l'élection des quatre membres issus du Conseil Municipal au scrutin de liste à la proportionnelle, sans prime majoritaire, sans panachage ni vote préférentiel, et répartition au plus fort reste.

Sont candidates les listes qui suivent :

Liste N°1 : M.^{me} DUFOISE Françoise M.^{me} CARON Joëlle M. DAVAY Benjamin
M.^{me} HUCHON Marie-Noëlle

Dans le cas où il n'y a qu'une seule liste candidate :

En vertu de l'article L.2121-21 qui stipule que « si une seule candidature a été déposée (...) après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement (...) et il en est donné lecture par le Maire », Monsieur le Maire proclame l'élection de la liste n°1, seule candidate après appel à candidature.

Observations et réclamations :

NEANT.....
.....
.....
.....
.....

Proclamation des résultats.

Monsieur le Maire, **Président de droit**, ainsi que :

1. .. DUFOSSÉ *Françoise*
2. .. CARON *Jacille*
3. .. DOUAY *Benjamin*
4. .. HUCHON *Marie-Naïlle*

sont élus membres du CCAS.

Le Maire de Coquelles,



M.HAMY.



Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETARE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-10] Election des membres de la CAO.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-10 \ ELUS \ CAO

[CM26-II-10] Election des membres de la CAO (commission municipale d'appel d'offres).

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5 ;

Considérant que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée :

- du maire ou de son représentant, président,
- de trois membres titulaires élus en son sein par le conseil municipal,
- de trois membres suppléants élus selon les mêmes modalités ;

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose que les listes de candidats comportent un nombre de noms égal au nombre de siège à pourvoir ;

Considérant, en conséquence, que des listes incomplètes peuvent être régulièrement déposées, notamment lorsque que la composition des groupes du conseil municipal ne permet pas la représentation d'un nombre suffisant de candidats ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent pour la durée du mandat ;

Article 1 : Constitution de la commission

La commission d'appel d'offres à caractère permanent est constituée comme suit :

Le maire, président, ou son représentant, **trois membres titulaires, trois membres suppléants.**

Article 2 : Modalités de l'élection

Il est procédé à l'élection des membres titulaires puis suppléants au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Article 3 : Listes candidates

Liste N°1 : M. FAURVET Stéphane M. BEGUE Guy M. BUTEZ Sébastien
(ci-dessus, les titulaires)
M. DOUAY Benjamin M. CAMMAS Steve M. BAZILE Nicolas
(ci-dessus, les suppléants)

Liste N°2 : M. M. M.
(ci-dessus, les titulaires)
M. M. M.
(ci-dessus, les suppléants)

Article 4 : Résultats de l'élection

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ▶ n'ont pas pris part au vote : 0
- ▶ bulletins trouvés dans l'urne : 23
- ▶ nul(s) : 0
- ▶ blanc(s) : 0
- ▶ exprimés : 23

- ▶ majorité absolue : 12

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'article L1411-5, et procède à la répartition des sièges à la proportionnelle sans prime majoritaire, sans panachage ni vote préférentielle et au plus fort reste. Les résultats sont :

- ▶ Liste n°1 : sont attribués 3+3 sièges,
- ▶ ~~Liste n°2~~ : sont attribués X sièges,

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

▶ Membres titulaires :
M. FAURVET Stéphane M. BEGUE Guy M. BUTEZ Sébastien

▶ Membres suppléants :
M. DOUAY Benjamin M. CAMMAS Steve M. BAZILE Nicolas

Article 5 : Durée du mandat

Les membres élus siègent à la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat municipal.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 02 AVRIL 2026

ID : 062-216202390-20260327-CM20260327_10-DE

Article 6 : Exécution

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération. Fait et délibéré en séance publique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées. Exécutoire dès accomplissement des mesures de publicité. La présente délibération reste en vigueur, sauf dispositions légales contraires, pour la durée prévue ou jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.

Le Maire de Comblanchien

M. HAMY





Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETAIRE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-11] CCID établissement du tableau des commissaires candidats..

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-11 \ ELUS \ CCID

[CM26-II-11] Renouvellement de la commission communale des impôts directs.

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Suite au renouvellement général de ce dernier, il y a lieu de procéder au renouvellement des commissaires de la commission communale des impôts directs.

L'article 1650 du Code Général des Impôts Directs prévoit, d'une part, que le Maire assure la Présidence de la commission communale des impôts directs et que, d'autre part, le Conseil Municipal dresse une liste de présentation de **seize candidats commissaires titulaires** et de seize candidats commissaires suppléants. Il appartient ensuite à la Direction des Services Fiscaux de désigner parmi les noms figurant sur cette liste de présentation les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants :

► **ANNEXE**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, adopte la liste de présentation jointe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées. Exécutoire dès accomplissement des mesures de publicité. La présente délibération reste en vigueur, sauf dispositions légales contraires, pour la durée prévue ou jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.

VOTE

Présents	: <u>21</u>
Abstention(s)	: <u>0</u>
Procuration(s)	: <u>2</u>
Exprimés	: <u>23</u>
Pour	: <u>23</u>
Contre	: <u>0</u>

Pour extrait conforme,



Le Maire, Michel HAMMY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-11 : **ANNEXE**

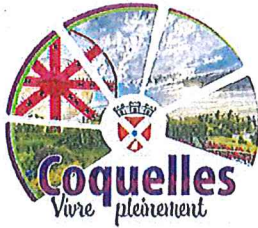
Renouvellement de la CCID de COQUELLES : LISTE DE PRESENTATION.

PROPOSITION DES COMMISSAIRES TITULAIRES				
	Nom	Prénom	Né(e) :	Lieu :
1	Douay	Benjamin	27/04/1988	Calais
2	Bara	Paul	15/03/1939	Coquelles
3	Vandenbroucke ép. Niemann	Danièle	09/02/1947	Calais
4	Devos	Jacques	05/01/1946	Calais
5	Dantin	Yves	22/05/1946	Mazingarbe
6	Muchery	Pierre	04/09/1952	Campagne-les-Hesdin
7	Hennus	Dominique	18/01/1961	Coulogne
8	Biausque	Jean-Claude	26/07/1949	Boulogne sur Mer
9	Bourdon ép. Boitaert	Martine	18/12/1956	Coquelles
10	Bultel	Jean-Michel	09/01/1954	Coquelles
11	Legros ép. Bègue	Chantal	12/02/1950	Fribourg en Brisgau
12	Annota	Bernard	23/07/1948	Pont sur Sambre
13	Decrouille ép. Fumey	Betty	20/09/1956	Les Attaques
14	Andrieu ép. Hamy	Martine	02/11/1948	Sangatte
15	Boussemaere ép. Berquez	Jackie	28/01/1950	Réty
16	Lavie ép. Berquez	Corinne	04/08/1960	Calais

PROPOSITION DE COMMISSAIRES SUPPLEANTS				
	Nom :	Prénom :	Né(e) :	Lieu :
1	Dulchain	Joël	16/07/1948	Calais
2	Cordier	François	22/04/1953	Calais
3	Boulin	Jean-Pierre	24/03/1950	Calais
4	Lasalle	Jean-Claude	23/01/1947	Coquelles
5	Leblond ép. Chrétien	Annick	03/04/1954	Lièvin
6	Lachery	Sébastien	24/03/1976	Carvin
7	Burette	Jessica	27/06/1987	Calais
8	Cape	Stéphane	14/02/1971	Calais
9	Schoonacker	Jean-François	08/04/1961	Dannes
10	Legry	Henri	30/08/1960	Douai
11	Flant	Daniel	12/07/1952	Calais
12	Barron	Bernard	24/10/1951	L'Arbresle
13	Bernard ép. Fichaux	Hélène	02/09/1949	Libercourt
14	Aerts	Dominique	26/05/1951	Arras
15	Desbonnets	Paul	11/03/1933	Bondues
16	Frenna	Francis	27/09/1951	Avesnelles

Le Maire Michel Hamy :





Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETAIRE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-12] Représentant auprès du CNAS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-12 \ ELUS \ CNAS

[CM26-II-12] Election du représentant de Coquelles auprès du CNAS.

Le Maire informe l'Assemblée qu'il doit être procédé à la désignation du représentant de la ville de Coquelles auprès du CNAS. (Comité National d'Action Sociale, pour le personnel des collectivités territoriales).

Sont candidats :

Candidat N°1 : M^{me} LISON... Karine.....

~~Candidat N°2 : M.....~~

PREMIER TOUR de scrutin (à la majorité absolue des suffrages)

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- blanc(s) et nul(s) à déduire : 0
- reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Candidat N°1 : 23 voix (en lettres : vingt-trois.....)
- ~~Candidat N°2 : X voix (en lettres :)~~

Le candidat N° 1 ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée élue.

(↑ rayer la mention inutile ↓)

~~Aucune liste n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.~~

Observations et réclamations :

NEANT

Proclamation des résultats.

Le Conseil Municipal a alors déclaré que :

M^{me} LISON Karine

est élu(e) représentant(e) de la ville Coquelles auprès du CNAS.

Le Maire de Coquelles
Michel HAMON
62231



Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETARE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-13] Correspondant « sécurité routière ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-13 \ ELUS \ SECURITE

[CM26-II-13] Election du correspondant « sécurité routière » de la ville de Coquelles.

Le Maire informe l'Assemblée qu'il doit être procédé à la désignation du correspondant « sécurité routière » de la ville de Coquelles.

Sont candidats :

Candidat N°1 : M ... HEUX Pascal

Candidat N°2 : M~~.....~~

PREMIER TOUR de scrutin (à la majorité absolue des suffrages)

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

► nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
► blanc(s) et nul(s) à déduire : 0
► reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 23
► majorité absolue : 12

Ont obtenu :

► Candidat N°1 : 23 voix (en lettres : vingt-trois.....)
► Candidat N°2 : x voix (en lettres : ~~.....~~.....)

Le candidat N° 1 ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée élue.
(↑ rayer la mention inutile ↓)

~~Aucune liste n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.~~

Observations et réclamations :

NEANT.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Proclamation des résultats.

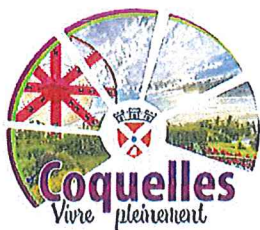
Le Conseil Municipal a alors déclaré que :

M ... HEUX Pascal

est élu(e) correspondant(e) « sécurité routière » de la ville de Coquelles.

Le Maire de Coquelles

Michel HAMY

Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETAIRE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-14] Représentant « Fédération Départementale de l'Energie ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-14 \ ELUS \ FDE62

[CM26-II-14] Election du représentant de la ville de Coquelles auprès de la FDE62 (Fédération Départementale de l'Energie).

Le Maire informe l'Assemblée qu'il doit être procédé à la désignation du représentant(e) de la ville de Coquelles auprès de la FDE62.

Sont candidats :

Candidat N°1 : M .. BEGUE Guy

Candidat N°2 : M

PREMIER TOUR de scrutin (à la majorité absolue des suffrages)

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote au bureau de vote régulièrement formé. Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

► nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
► blanc(s) et nul(s) à déduire : 0
► reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 23
► majorité absolue : 12

Ont obtenu :

► Candidat N°1 : 23 voix (en lettres : vingt-trois.....)
► Candidat N°2 : _____ voix (en lettres :)

Le candidat N° 1 ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée élue.
(↑ rayer la mention inutile ↓)

~~Aucune liste n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.~~

Observations et réclamations :

NEANT

Proclamation des résultats.

Le Conseil Municipal a alors déclaré que :

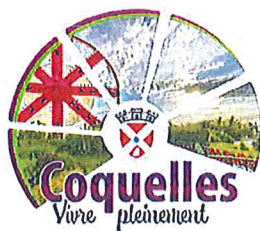
M ... BEGUE GUY

est élu(e) représentant(e) de la ville de Coquelles auprès de la FDE62.

Le Maire de Coquelles

Michel HAM





Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETAIRE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-15] Représentant de Coquelles auprès de la CLECT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-15 \ ELUS \ CLECT

[CM26-II-15] Election du représentant de la ville de Coquelles auprès de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Le Maire informe l'Assemblée qu'il doit être procédé à la désignation du représentant(e) de la ville de Coquelles auprès de la CLECT .

Sont candidats :

Candidature N°1 : titulaire : M .. DOUAY Benjamin

Suppléant : M ^{me} .. VILLOT Audrey

Candidature N°2 : titulaire : M

Suppléant : M

PREMIER TOUR de scrutin (à la majorité absolue des suffrages)

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote au bureau de vote régulièrement formé. Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

► nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

► blanc(s) et nul(s) à déduire : 0

► reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 23

► majorité absolue : 12

Ont obtenu :

► Candidature N°1 : 23 voix (en lettres : vingt-trois.....)

► Candidature N°2 : X voix (en lettres :)

Les candidats N° 1 ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés élus.
(↑ rayer la mention inutile ↓)

~~Aucune liste n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.~~

Observations et réclamations :

NEANT

Proclamation des résultats.

Le Conseil Municipal a alors déclaré que :

- M ... DOUAY Benjamin, titulaire ;
- M^{me} ... XILLOT Audrey, suppléant ;

sont élus représentants respectivement titulaire et suppléant de la ville de Coquelles auprès de la CLECT.

Le Maire de Coquelles

Michel HAMON





Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETAIRE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-16] Droit de formation des élus.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB 2026.03.27-16 \ ELUS \ formation

[CM26-II-16] Elections municipales 2026 : droit à la formation des élus.

Monsieur le Maire rappelle que tous les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives. Afin de conforter ce droit, le législateur a introduit à l'article L2123-12 du CGCT l'obligation pour le conseil municipal de délibérer dans les trois mois qui suivent son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine à cette occasion les orientations et les crédits ouverts à ce titre, étant entendu que pour chaque exercice le montant des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la commune (et non des indemnités effectives de ceux-ci).

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Sont pris en charge les frais d'enseignement (si organisme agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

En outre, afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, depuis la loi du 27 décembre 2019, l'ensemble des communes (et non plus seulement celles de 3.500 habitants et plus) sont dans l'obligation d'organiser une formation au profit de leurs élus titulaires d'une délégation au cours de la première année de mandat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-12 et suivants,
- Considérant que la formation à leurs fonctions est un droit pour les élus qui le souhaitent,

DECIDE :

Article n°1 :

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur.
Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,

► les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits).

Article n°2 :

Le montant des dépenses totales, sera plafonné à 20 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus et ne sera pas inférieur à 2%.

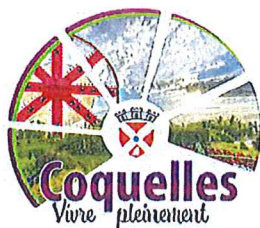
VOTE

Présents physiquement	: <u>21</u>
Abstention(s)	: <u>0</u>
Procuration(s)	: <u>2</u>
Voix exprimées	: <u>23</u>
Pour	: <u>23</u>
Contre	: <u>0</u>

Pour extrait conforme,



Le Maire, Michel HAMY.



Ville de Coquelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures et zéro minute(s), le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------|---------------------------|
| 01. M. | HAMY Michel, Maire |
| 02. M. | FAUQUET Stéphane, ADJ1 |
| 03. Mme | DUFOSSE Françoise, ADJ2 |
| 04. M. | DOUAY Benjamin, ADJ3 |
| 05. Mme | WILLOT Audrey, ADJ4 |
| 06. M. | BEGUE Guy, ADJ5 |
| 07. Mme | FEUTRY-VOLANT Lynda, ADJ6 |
| 08. M. | GRANGER Joël, CMD |
| 09. Mme | CARON Joëlle, CMD |
| 10. M. | CHRETIEN Philippe |
| 11. M. | HEUX Pascal, CMD |
| 12. Mme | DELBART Aline |
| 13. Mme | LISON Karine |
| 15. Mme | LEMOINE Sandrine, CMD |
| 16. Mme | BAUDUIN Barbara |
| 17. Mme | BERQUEZ Charlotte, CMD |
| 18. M. | BAZILE Nicholas, CMD |
| 19. M. | LEBRETON Jérôme |
| 20. Mme | HUCHON Marie-Noëlle |
| 21. M. | CAMMAS Steeve |
| 23. M. | BUTEZ Sébastien |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------|--|
| 14. M. | WALLET Arnaud (pouvoir à Mme Dufossé) |
| 22. Mme | RAULT-BRIEZ Charlotte (pouvoir à M. Butez) |

ABSENT(S) :

NEANT

SECRETAIRE SEANCE :

M. DOUAY Benjamin

[CM26-II-17] Colonie Neige avril 2026.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 27 mars 2026 ► DELIB N°2026.03.27 – 17 \ ANIM \ NEIGE

[CM26-II-17] Colonie « Neige avril 2026 ».

La séance ouverte, Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée que la structure d'encadrement du séjour à la neige, prévu du 10 au 18 avril 2026, est modifiée comme suit :

- Les accompagnants sont au nombre de deux : une **animatrice** du centre de loisirs de Coquelles et un parent d'élève élu.
- Cette modification accroît la capacité d'encadrement du séjour et renforce sa sécurité juridique.
- Ces modifications viennent corriger l'annexe III de la délib CM25-VI-07 (cf. PJ : **ANNEXE III modifiée**)

En outre, l'annexe IV « Fiche financière » de cette même délibération est modifiée comme suit :

- *L'hébergement, la nourriture seront prises en charge par la Mairie de Coquelles pour l'ensemble des adultes (4 animateurs et 2 accompagnateurs).*
- *Toutes les activités liées au ski (forfaits remontées mécaniques, locations de ski...) seront prises en charge par la Mairie de Coquelles pour les 4 animateurs.*

Ces dispositions modificatives se substituent à celles adoptées dans le cadre de la délibération CM25-VI-07.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, approuve ces propositions. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la commune. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Exécutoire dès accomplissement des mesures de publicité. En vigueur pour la durée prévue si précisée, ou jusqu'à vote de nouvelles décisions.

VOTE

Présents : 21
Abstention(s) : 5
Procuration(s) : 2
Exprimés : 18

Pour : 18
Contre : 0

Pour extrait conforme.



Le Maire, Michel Hamy.

ANNEXE

*Vu pour être annexé à
la délib. Le 26.03.27-17*

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le **02 AVRIL 2026**
ID : 062-216202390-20260327-CM20260327_17-DE

► Conseil municipal du 27 mars 2026 ► DELIB n°2026.03.27 - 17

ANNEXE III : Fiches animateurs embauchés

Colonie « Neige Avril 2026 ».

La colonie « Neige Avril 2026 » fonctionnera du **vendredi 10 avril au samedi 18 avril 2026.**

I / Les accompagnateurs et les animateurs :

A) Un agent de la ville, exerçant au centre d'accueil de loisirs et un parent d'élève élu participeront au séjour. Ces personnes seront déclarées auprès du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des sports dans la section « Autre ».

B) Les animateurs sont au nombre de quatre.

Une modification est apportée sur le salaire de l'animateur.

Le CEE, pierre angulaire de l'animation occasionnelle, permet aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs (ACM) d'embaucher des animateurs non professionnels dans un cadre dérogatoire au droit commun du travail. Jusqu'à présent, sa rémunération minimale était fixée à 26€ par jour, soit 2,2 fois le SMIC horaire.

II / Important : nouveaux tarifs CEE (contrat d'engagement éducatif) :

Les nouveaux tarifs CEE : ce qui change en 2025. Points clés de la réforme :

- Passage de 26€ à 52€ par jour (4,3 fois le SMIC)
- Application au 1^{er} mai 2025

III / Création et recrutement de quatre contrats d'engagement éducatif dans le cadre d'un séjour à la neige (contrat de droit privé) ou de personnel communal. Prise en considération de la séance du 15 décembre 2021 (DELIB 2021.12.15-02 \ PERSO \ neige).

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que le contrat d'engagement éducatif (CEE) a été créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

En outre, aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle, en matière de fonction publique territoriale, au recrutement par une collectivité territoriale de titulaires de contrat d'engagement éducatif. Par conséquent, les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Enfin, il est rappelé que la personne recrutée doit justifier des qualifications exigées et qu'elle doit être affectée à des fonctions d'animation et d'encadrement durant un temps spécifique.

La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs (article L.432-4 du Code de l'action sociale et des familles).

La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 4,30 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour. Lorsque les fonctions exercées supposent une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture et l'hébergement sont intégralement à la charge de l'organisateur de l'accueil et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des avantages en nature (article D. 432-2 du Code de l'action sociale et des familles).

IV / Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création de quatre emplois non permanents (contrats d'engagement éducatif) pour les fonctions d'animateurs dont un directeur à temps complet à raison de 48 heures hebdomadaires pour :

- ▶ une durée qui court à compter du vendredi 10 avril au départ jusqu'au samedi 18 avril 2026 au retour, à laquelle s'ajoute trois jours de repos compensateur prévu par la loi.
- ▶ séjour à la neige à la résidence « Le Soleil Levant » à Châtel (Haute-Savoie).

L'Assemblée vote ces dispositions.

V / Conditions préalables au recrutement :

A la conclusion d'un contrat d'engagement éducatif, l'autorité territoriale doit vérifier plusieurs éléments :

- La nationalité et la jouissance des droits civiques
- Les personnes de toutes nationalités peuvent être recrutées en qualité d'agent contractuel par un CEE. Toutefois, un agent ressortissant de l'Union Européenne doit jouir de ses droits civiques et être en position régulière au regard du service national ou de la journée défense et citoyenneté.

En outre, un agent ressortissant d'un pays non inclus dans l'U.E., doit être en situation régulière vis-à-vis des lois régissant l'immigration.

- Les bulletins n°2 et n°3 du casier judiciaire :
Le B2 doit obligatoirement être demandé. Conformément au décret n°2015-1841 du 30/12/15, les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent demander la délivrance du B2, qui mentionne la plupart des condamnations pour crimes et délits. Il relève de la compétence de l'Autorité Territoriale d'apprécier si les éventuelles mentions apposées sur ce bulletin sont compatibles ou non avec les fonctions à exercer. L'Autorité territoriale doit également demander à l'agent son B3. La demande est faite par l'agent.

- L'aptitude Physique

- La consultation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS)

- Les diplômes requis : personnes diplômées du BAFA/BAFD ou équivalence

- La vaccination

En outre, Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération des contrats d'engagement éducatif comme suit :

Directeur titulaire du BAFA/BAFS ou équivalence = indemnité journalière de **62,00** euros au lieu de 52 € 00 brut augmentée 1/10^{ème} pour les congés payés.

Animateurs titulaires du BAFA/BAFS ou équivalence = indemnité journalière de **52,00** euros au lieu de 42 € 00 brut augmentée 1/10^{ème} pour les congés payés.

Concernant le temps de repos quotidien lors des séjours, les agents recrutés par un CEE ne sont pas soumis aux dispositions du Code du travail sur le repos quotidien. Ainsi, la période minimale de repos de 11 heures au cours de chaque période de 24 heures peut être réduite (sans pouvoir être inférieure à 8 heures), ou supprimée.

Les animateurs devant être présents en permanence sur le lieu du séjour, la période de repos quotidien est supprimée. Aussi, il est proposé d'adopter le mécanisme de report du repos quotidien par un repos compensateur comme suit :

Durée du séjour	Conditions permettant de bénéficier du repos compensateur
De 1 à 3 jours	Le repos est accordé à l'issue de l'accueil.
4 jours	8 heures de repos minimum prises durant la période de séjour (pouvant être fractionnées par période d'au moins 4 heures consécutives). En cas de surplus, le repos est pris à l'issue de l'accueil.
5 jours	12 heures de repos minimum prises durant la période de séjour (pouvant être fractionnées par période d'au moins 4 heures consécutives). En cas de surplus, le repos est pris à l'issue de l'accueil. Ce surplus ne pourra jamais dépasser 43 heures.
6 jours	16 heures de repos minimum prises durant la période de séjour (pouvant être fractionnées par période d'au moins 4 heures consécutives). En cas de surplus, le repos est pris à l'issue de l'accueil.
7 jours et plus	La règle est la même que pour 6 jours consécutifs car le 7 ^{ème} jour est nécessairement le repos hebdomadaire.

La période de séjour étant de neuf jours, à la fin du séjour les animateurs bénéficieront d'un repos compensateur de 72 heures (soit trois jours).

Concernant le temps de repos hebdomadaire lors des séjours, l'agent en CEE bénéficie d'une période de repos minimale de 24 heures consécutives par période de 7 jours.

Par ailleurs, la totalité des heures accomplies au titre d'un CEE et de tout autre contrat ne peut excéder 48 heures par semaine, calculées en moyenne sur une période de 6 mois consécutifs.